

Fiche signalétique (FS)

Date de révision: 04/11/2012 Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom du produit COMPOSITE DECK CLEANER

Code du produit K31300

Classe de produit PRODUIT DE PRÉPARATION DE SURFACE

Couleur blanc

Fabricant Numéro d'urgence

Benjamin Moore & Co. 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645 Tél.: 201-573-9600

www.benjaminmoore.com

CANUTEC: 613-996-6666

2. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

| Nom Chimique | No. CAS | Concentration % (max.) |
|---------------------|------------|------------------------|
| Sodium percarbonate | 15630-89-4 | 60 - 100% |
| Sodium metasilicate | 6834-92-0 | 40 - 70% |

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours Danger

Oxydant. Favorise l'inflammation des matières combustibles. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses. Peut causer une irritation des voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion.

Aspect granular solide Odeur peu ou pas d'odeur

Effets potentiels pour la santé

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Effets aigus

Yeux Irritation grave des yeux. Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Peau Le contact provoque une irritation importante de la peau et éventuellement des

brûlures.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion du produit peut causer une irritation des voies

gastrointestinales, ainsi que des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

Date de révision: 04/11/2012

Effets chroniques Éviter les expositions répétées.

Voir la section 11 pour l'information toxicologique additionnelle.

Conditions médicales aggravées Aucun à notre connaissance

HMIS Santé: 3 Inflammabilité: 0 Réactivité: 1 EPI:-

Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Montrer cette fiche technique

de santé-sécurité au médecin en consultation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever

toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir

l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau Retirer rapidement les vêtements et chaussures contaminés tout en rinçant

abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation de la

peau persiste.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Appeler

immédiatement un médecin

Ingestion Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en boire abondamment par la

suite. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

Protection pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement voisin.

Équipement de protection individuelle pour les

pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi

Date de révision: 04/11/2012

qu'une combinaison complète de protection.

Risques spécifiques à la substance chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au feu

ou à la chaleur extrême. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs

irritants.

Sensibilité à l'impact mécanique non

Sensibilité à la décharge statique non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F) Sans objet Point d'éclair (°C) Sans objet Méthode de mesure du point d'éclair Sans objet

Limites d'inflammation dans l'air

Limite supérieure d'explosion: Non disponible Non disponible Limite inférieure d'explosion:

NFPA Inflammabilité: 0 Instabilité: 1 Spécial: OX Santé: 3

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

l'environnement

Précautions pour la protection de Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être

contenues.

Pelleter ou balaver. Ramasser et mettre dans des conteneurs proprement étiquetés. Méthodes de nettoyage

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

Autres informations Aucun à notre connaissance

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air

appropriée. Ne pas respirer les vapeurs/poussière. Porter un équipement de

Date de révision: 04/11/2012

protection individuelle. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger

de la chaleur. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Composants dangereux

| Nom Chimique | ACGIH | Alberta | Colombie- Britannique | Ontario TWAEV | Québec |
|---------------------|-------|---------|--------------------------|---------------|--------|
| Sodium percarbonate | N/E | N/E | N/E | N/E | N/E |
| Sodium metasilicate | N/E | N/E | N/E | N/E | N/E |

Légende

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection individuelle

Protection des yeux/visage lunettes de sécurité avec protections latérales. S'il y a un risque d'éclaboussures,

porter:. lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau Vêtements à manches longues et gants de protection.

Protection respiratoire Dans une application dépassant les limites d'exposition admissibles, porter un

appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH sélectionné par un technicien

qualifié en fonction des conditions de travail particulières.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les

vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation. Lors de

l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect granular solide
Odeur peu ou pas d'odeur

Densité (lbs/gal) 9.9 - 10.2 Masse volumique 1.18 - 1.23

o**H** 12

Viscosité (centistokes) Non disponible

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Vitesse d'évaporationNon disponiblePression de vapeurNon disponibleDensité de vapeurNon disponible

% solides en masse 100 % solides en volume 100 % volatiles en masse 0 % volatiles en volume 0

Teneur limite réglementaire en

COV (g/l)

Point d'ébullition (°F)
Point d'ébullition (°C)
Point de congélation (°F)
Point de congélation (°C)
Point d'éclair (°F)
Point d'éclair (°C)
Non disponible
Non disponible
Sans objet
Sans objet
Sans objet
Sans objet
Sans objet

d'éclair

Limite supérieure d'explosion: Non disponible Limite inférieure d'explosion: Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter température élevée. humidité.

Sans objet

Matériaux incompatibles acides. bases. agents réducteurs. matières organiques.

Matériaux combustibles. matériaux inflammables.

Date de révision: 04/11/2012

Produits de décomposition dangereux La décomposition par la chaleur peut provoquer le

dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Possibilité de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit

Pas d'information disponible

Composants

Sodium percarbonate

LD50 oral : 1034 mg/kg (Rat) LD50 cutané : >2000 mg/kg (Lapin)

Sodium metasilicate

LD50 oral: 1153 mg/kg (Rat)

Date de révision: 04/11/2012

Toxicité chronique

Cancérogénicité

Il n'y a aucun produit chimique carcinogène connu dans ce produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Produit

Toxicité aiguë aux poissons

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Pas d'information disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

Composants

Toxicité aiguë aux poissons

Sodium percarbonate

CL50:70.7 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Sodium percarbonate

EC50:4.9 mg/L (Daphnia magna - 48 hr.)

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Pas d'information disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD

Nom d'expédition Matière solide comburante, corrosive, n.s.a

Classe de danger 5.1

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Date de révision: 04/11/2012

Classe subsidiaire 8

UN3085

No ONU Groupe d'emballage

UN3085

ICAO / IATA Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

IMDG / IMO Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires globaux

TSCA États-unisOui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés
CANADA LIS
Oui - Tous les composants sont énumérés ou exemptés

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP:

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration des sections 1-4 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Ce produit peut contenir des traces d'autres produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la section 5 du INRP. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le fabricant.

SIMDUT État réglementaire

Ce produit est classifié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

SIMDUT Classe de danger

C Matières comburantes

E Matieres corrosives



16. AUTRES INFORMATIONS

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 04/11/2012

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à http://www.hc-sc.gc.ca/iyh-vsv/prod/paint-peinture_f.html pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparé par Service de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Co.

360 Route 206 - P.O. Box 4000

Flanders, NJ 07836 866-690-1961

Date de révision: 04/11/2012

Sommaire de révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans la présente sont présentés de bonne foi et considérés comme exacts en date de la mise à jour indiquée ci-dessus. Ces renseignements sont fournis sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs doivent s'en servir à titre de complément à d'autres renseignements recueillis et faire leur propre évaluation de la pertinence et de l'exhaustivité de l'ensemble des renseignements recueillis afin d'assurer l'usage adéquat de ces substances, ainsi que la sécurité et la santé des employés. L'utilisateur de ces données et renseignements doit s'assurer de leur conformité aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

K31300CG

Fin de la fiche signalétique